

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

*L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.*

*Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.*

*Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes.*

*Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire.*

*Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au président de l'EPCI de rattachement et au préfet dans un délai de quinze jours. Le présent rapport, support du Débat d'orientations Budgétaires sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, et mis en ligne sur le site internet de la commune.*

## **1. Le contexte économique et budgétaire**

### **A. Une reprise économique en 2021**

Freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, après 1,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants et le prix des matières premières associé. La résurgence épidémique au cœur de l'été a aussi un peu pesé sur certaines activités de services.

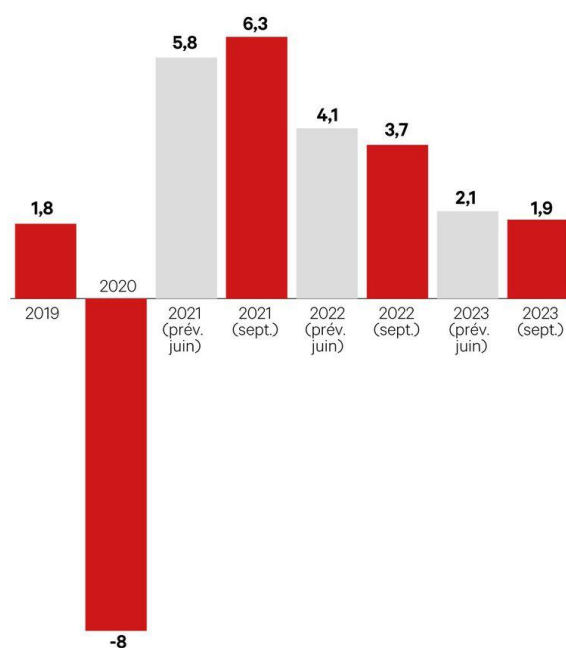
Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 0,9% en septembre à celle du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, mais le niveau d'avant crise devrait être retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB

progresserait de 6,4% selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 4,0 % en 2022 et 1,9 % en 2023.

Depuis la levée des restrictions en mai-juin, l'activité a redémarré fortement. Les achats se sont accrus dans tous les secteurs : l'habillement, l'équipement de la maison, etc. La consommation des ménages a augmenté de 10 % suite au déconfinement, l'envie de consommer est permise car les revenus des Français ont été préservés. Grâce aux mesures de soutien (chômage partiel, aides ciblées, etc.), leur pouvoir d'achat a enregistré une légère hausse, de 0,4 point en 2020. L'Insee prévoit qu'il augmenterait de 1,8 % sur l'ensemble de l'année 2021.

### Les prévisions de croissance de la Banque de France

Variation annuelle du PIB, en %



«LES ÉCHOS» / SOURCE : BANQUE DE FRANCE

De ce fait, après avoir grimpé à des niveaux record pendant les confinements, leur taux d'épargne devrait redescendre, autour de 15 % du revenu disponible brut. La consommation resterait soutenue et devrait dépasser de 1 % son niveau d'avant crise à la fin de l'année, tout comme l'investissement des entreprises.

Depuis le début de la pandémie, l'industrie a fait preuve d'une belle résistance. Toutefois, l'économie à la fin de 2021 ne sera pas la même qu'à fin 2019. Certains secteurs devraient rester durablement pénalisés par la baisse de la demande : l'aéronautique, le transport aérien, l'hébergement par exemple. Tandis que d'autres, tels que l'agriculture ou la construction, ne devraient garder à terme que peu de séquelles de cette crise.

Mais au-delà, cette crise sanitaire, couplée avec l'urgence écologique, vient progressivement accélérer le changement de modèle économique, avec l'importance du développement des énergies renouvelables, de l'innovation dans le secteur de la santé, des changements des modes de production et de consommation et plus largement du développement de l'économie sociale et solidaire, etc. Ces évolutions devront nécessairement trouver leur traduction en indicateurs économiques plus pertinents.

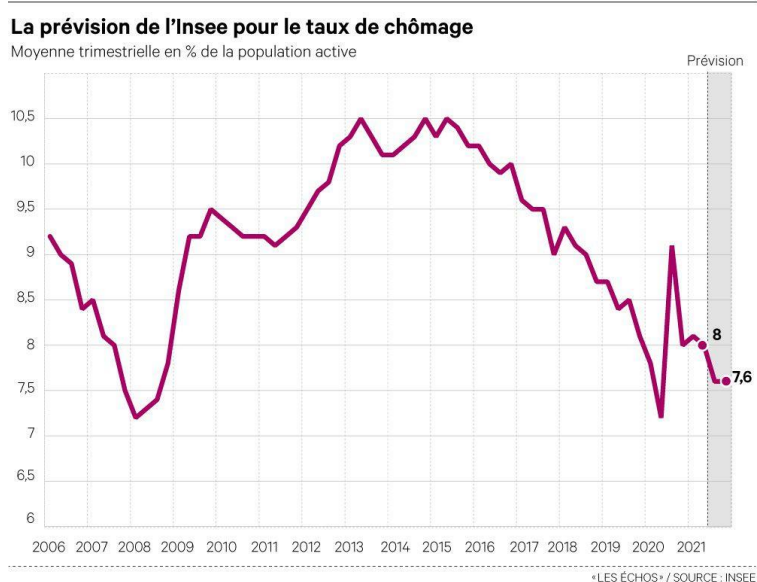
## B. Le chômage semble refluer

L'emploi dépassait au deuxième trimestre 2021 son niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage similaire à son niveau d'avant crise sanitaire (8% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021), voire attendu encore en baisse d'ici la fin de l'année (à environ 7,6 % selon les dernières prévisions de l'Insee), le ramenant alors à son

plus bas niveau depuis la crise financière de 2008. Au 2<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié a augmenté de 1,1% en France (hors Mayotte).

L'Insee anticipe ainsi un rebond massif des créations d'emplois en 2021 : après +149 000 au 1<sup>er</sup> trimestre, +289 000 au 2<sup>e</sup>, puis plus modérément en fin d'année : +96 000 au 3<sup>e</sup> et +20 000 au 4<sup>ème</sup> trimestres. Avec 554 000 emplois salariés supplémentaires sur l'année, le marché du travail retrouverait alors son niveau d'avant-crise fin 2021, selon l'Insee, après plus de 300 000 destructions nettes en 2020.

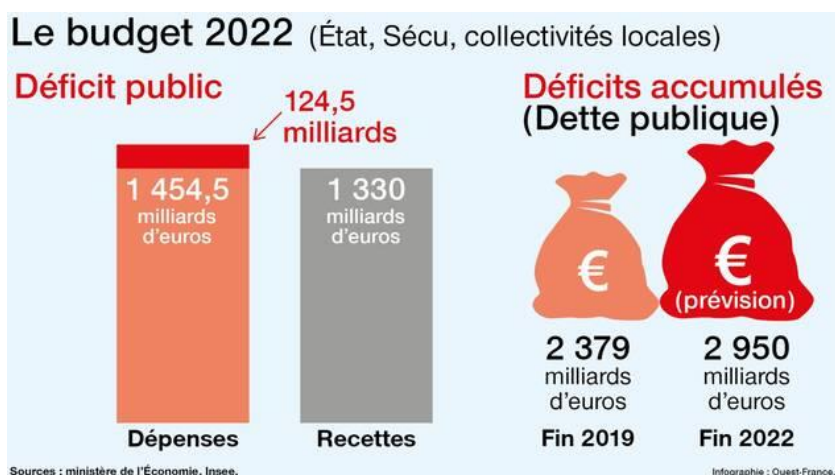
Le taux de chômage poursuivrait sa décrue engagée depuis le début de l'année et se situerait ainsi en décembre à un niveau légèrement inférieur à fin 2019, après pourtant une récession historique.



### C. Le déficit public et la dette publique se creusent encore

Conséquences des mesures de soutien à l'économie, puis de relance de l'activité mises en place par le Gouvernement pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, et malgré le net rebond des recettes fiscales observé sur 2021, le déficit public atteindrait encore environ 8,4% du PIB cette année. Aussi, la dette publique restera d'un niveau très élevé fin 2021, estimée à près de 116% du PIB.

Le déficit public est ensuite attendu à 4,8 % en 2022, ce qui permettrait à la dette de refluer légèrement tout en restant tout de même à 114 % du PIB.



#### D. L'inflation s'accélère depuis plusieurs mois

En France, l'inflation s'accélère depuis le printemps 2021 avec la reprise de l'activité. La hausse des prix à la consommation s'établissait en juin à 1,5% sur un an. En septembre, elle a atteint 2,1 % sur un an (données définitives de l'INSEE) et serait de 2,6 % en octobre (données provisoires de l'INSEE). A ce niveau, elle dépasserait pour le 2<sup>e</sup> mois la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.

En effet, la flambée des cours de l'énergie (+14 % sur un an) et les pénuries de matières premières dans certains secteurs (industrie) continuent de faire grimper les prix. Ceux des services restent cependant modérés (+1,5%) et ceux des produits alimentaires (+1%) ralentiraient.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais) restait cependant limitée, à 1,3% fin septembre.



La Banque de France estime que l'inflation pourrait poursuivre sa progression jusqu'en fin d'année, avec un pic possible autour de 2,8 % fin 2021, mais selon elle, cette hausse devrait être temporaire et les prix se stabiliseraient ensuite en 2022, pour revenir à près de 1,4 % à l'horizon 2023.

Les grandes banques centrales tentent toujours de rassurer les marchés sur les perspectives d'inflation, considérant la hausse comme transitoire. Mais certains économistes commencent à considérer cette reprise de l'inflation comme durable.

#### E. Des taux d'intérêt encore bas

La Banque Centrale Européenne indique que « son objectif est bien de conserver des conditions de financement favorables ». Elle a décidé en septembre de réduire légèrement ses achats de dettes menés dans le cadre de son programme d'urgence pandémie (PEPP) lancé au début de la crise sanitaire (avec une enveloppe de 1 850 milliards de dollars), destinée à garantir des taux d'intérêt bas pour soutenir la relance de l'activité avec la sortie de la pandémie de Covid-19. Les taux directeurs à court terme de la BCE, au plus bas depuis septembre 2019, vont encore rester « à leurs niveaux actuels ou plus bas ».

Ces niveaux de taux, qui restent bas, sont propices à la réalisation d'emprunts dans d'encore bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

## **2. Le Projet de loi de finances 2022**

### **A. Les principaux objectifs**

#### **◆ Vers une économie plus durable et plus verte**

- Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics :
  - le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- Soutenir le ferroviaire ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie :
  - le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

#### **◆ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat**

- Réarmer les missions régaliennes de l'État :
  - Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
  - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€.
- Soutenir la jeunesse :
  - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
  - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
  - Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
  - Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité :
    - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
    - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
  - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
  - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution » avec la prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.
- Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
  - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.
- Accompagner les personnes fragiles et précaires :
  - Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
  - Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€.
- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.
- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques :
  - L'objectif de la réforme est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des

## **B. Stabilité des dotations**

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait au profit des communes bénéficiant de la péréquation verticale, avec des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) en augmentation chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros. Ce choix entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement (écrêtement sur dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI).

## **C. Réforme des indicateurs financiers**

Le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Il s'est inspiré des propositions du comité des finances locales (CFL) en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel financier : comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques... Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation. Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les communes, un système de lissage (fraction de correction) de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

## **D. Soutien à l'investissement local**

Pour soutenir l'investissement local, dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions au titre de la DSIL et 100 millions pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre, dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

### 3. Le contexte économique et financier local

La commune de Veuzain-sur-Loire bénéficie d'atouts mais présente aussi quelques faiblesses structurelles.

#### a) Les atouts

##### Au plan économique :

- L'attractivité de la commune a été renforcée avec la rénovation complète du centre bourg : aujourd'hui, les commerces à céder trouvent facilement repreneur et le marché hebdomadaire du jeudi a vu sa fréquentation augmenter.
- Veuzain-sur-Loire est la commune-tête d'un bassin de vie d'environ 9.000 habitants et offre les structures commerciales, scolaires, de services et de transports correspondant aux besoins de cette population. Nous avons aujourd'hui 6,6 commerces de proximité pour 1.000 habitants contre 5,8 pour le Loir-&-Cher.
- Nous disposons d'un nombre important d'entreprises, essentiellement artisanales : 16,2 pour 100 habitants, contre 12,6 pour le Loir-&-Cher. Mais 89% de ces entreprises n'ont aucun salarié.

##### Au plan financier :

- La situation financière de la commune a été redressée : la trésorerie, qui était nulle en 2014, représente aujourd'hui en permanence 3 mois de frais de fonctionnement.
- Une stratégie volontariste d'investissements a été déployée dès 2014 et a permis d'investir plus de 6 millions d'euros de 2014 à 2020.

#### b) Les faiblesses

##### Au plan économique :

- Une population en déclin régulier et vieillissante :
  - 4,7% : le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018, soit - 170 habitants de moins pour Veuzain-sur-Loire en 10 ans. La courbe s'est infléchi à partir de 2014 (3.675 hab.) pour s'établir à 3.482 hab. en 2018.
  - 1,1% : la variation annuelle moyenne de la population sur la période 2013-2018 pour Veuzain-sur-Loire, contre -0,1% pour le Loir-et-Cher.
  - 13% : l'évolution des plus de 65 ans dans la population de 2008 à 2018, soit 109 séniors de plus.

**1 522 :** Le nombre d'actifs de la commune, soit 76 % de la population des 15-64 ans qui travaille ou cherche du travail

**285 :** Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC à fin 2020

- Une offre de santé tout juste suffisante : nous avons 5,2 professionnels de santé pour 1.000 habitants quand la moyenne nationale est de 6,2.

##### Au plan financier :

- Notre capacité d'autofinancement (CAF) n'est pas assez élevée. Comme le souligne le Trésorier Payeur Général de Blois qui a analysé notre situation début 2020, « *la CAF nette, c'est à dire l'autofinancement potentiel disponible dégagé par la section de fonctionnement, est relativement faible. C'est un niveau en dessous duquel il conviendrait de ne pas descendre durablement ».*

Cela signifie que notre capacité à investir est entravée par le faible résultat de notre compte de fonctionnement. C'est LE gros point faible de notre commune.

- Nos marges de manœuvre fiscales sont étroites du fait de la faiblesse de nos bases fiscales. Notre population est plus âgée et plus pauvre que dans les autres villes de même strate (3.500 à 5.000 habitants) du département. Le revenu moyen des habitants de Veuzain-sur-Loire a été en 2019 de 24.676 € contre 25.366 pour le Loir-&-Cher et 28.121 pour la France métropolitaine.
- 49% seulement des foyers fiscaux sont imposés, contre 52% en France métropolitaine (chiffres 2019).
- Nos ressources fiscales ne s'élèvent qu'à 505 €/hab. contre 680 € en moyenne des communes du Loir-&-Cher et 669 € en moyenne nationale. Nous n'avons pas assez de ressources.
- 3.250.000 € le total des charges de fonctionnement de la commune, soit 932 € par habitant contre 764 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département. Nous dépensons trop.
- Nos charges de personnel (510 €/hab.) sont supérieures à celles des communes de même strate du département (370 €) et à celles des communes de France de même strate (386 €). Nous dépensons trop.

#### 4. Le résultat 2021

La préparation du budget primitif pour 2022 de la ville de Veuzain-sur-Loire prend place dans un contexte difficile après deux années de crise sanitaire.

Par ailleurs, nous avons de fortes incertitudes sur le début d'année 2022 et le retour à une vie sociale normale.

##### a) Le résultat de l'exercice 2021

Il s'agit encore d'une estimation, même si les résultats présentés ci-dessous sont presque définitifs.

- Les charges à caractère général sont en augmentation de 7% par rapport à 2020 et s'élèvent à 703 000 €.
- Les dépenses liées à la masse salariale sont en très légère diminution malgré les augmentations dues au GVT, ce qui témoigne de la rigueur de la gestion municipale.
- Nos ressources sont presque conformes au budget mais en baisse de 220 K€ par rapport au Réalisé 2020, du fait essentiellement de la baisse des dotations (-166 K€).
- Le budget de fonctionnement 2021 dégage un excédent de **+ 90 K€** (contre + 364 K€ en 2020) et, compte tenu du report positif 2020 de 500 K€, se clôture à **+ 590 K€**
- Le budget d'inv238 K€.

**Il convient de noter que nous sommes encore à ce jour en attente d'informations sur certaines dotations qui pourraient s'élever au total à 80/90 K€ mais que nous n'avons pas intégrées à ce compte de résultat.**

#### RESULTAT

#### FONCTIONNEMENT 2021 VEUZAIN

	2020 R	2021 B	2021 R
<b>DEPENSES</b>			
Charges générales	656	832	<b>703</b>
Charges de personnel	1 787	1 898	<b>1 779</b>
Autres charges gestion	242	260	<b>240</b>



Charges financières	65	68	60
Amortissements	446	454	447
Divers	20	37	38
Dépenses imprévues	0	230	0
Virement INVEST.	0	121	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3216</b>	<b>3 900</b>	<b>3 266</b>
<b>RECETTES</b>			
Impôts et Taxes	1 820	1 800	1 817
Dotations, subv.,...	1 262	1 137	1 096
Produits des services	188	233	212
Autres produits gest.	86	82	99
Produits exceptionn.	35	20	25
Divers	189	128	107
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 580</b>	<b>3 400</b>	<b>3 356</b>
<b>RESULTAT EXERCICE N</b>	<b>364</b>	<b>-500</b>	<b>90</b>
Report Résultat N-1	700	500	500
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>1064</b>	<b>0</b>	<b>590</b>

Cette année, comme les années précédentes, nous allons dégager un excédent de fonctionnement (+ 90 K€). Mais ce résultat ne nous permet pas de faire face à l'annuité de remboursement de notre dette (213 K€).

**Cela signifie que nous avons une Capacité d'Autofinancement brute (recettes – dépenses de fonctionnement) positive mais que notre Capacité d'Autofinancement nette (CAF brute – annuité de remboursement d'emprunts) est négative, ce qui est un signe alarmant.**

Certes on peut trouver des explications :

- Ces deux années de pandémie ont généré des surcroûts de dépenses et des réductions de recettes (sur les produits de nos services municipaux)
- Nos recettes sont désormais contraintes : nous ne pouvons plus agir que sur la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les produits de nos services
- Notre population diminue régulièrement depuis quatre ans, ce qui diminue nos recettes fiscales

**Mais nous devons impérativement trouver des solutions** qui seront détaillées dans le chapitre « Orientation budgétaires 2022-2026.

#### RESULTAT INVESTISSEMENTS 2021

	2021 B	2021 R
<b>DEPENSES</b>		
Rembst emprunts	221	213
Investissements	2 653	1 083
Dépenses imprévues	39	0
Divers	54	52

RAR Dépenses		106
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 967</b>	<b>1 454</b>
<b>RECETTES</b>		
Excédent Fonct.	564	564
Subventions	1 020	228
Virement du fonctionnement	120	0
FC TVA	300	184
Emprunts	750	401
Amortissements	450	445
Divers	8	9
RAR Recettes		103
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 212</b>	<b>1 934</b>
<b>RESULTAT EXERCICE N</b>	<b>245</b>	<b>480</b>
Report Résultat N-1	-245	-245
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>235</b>

Le résultat final de l'année 2021 s'élève donc à  $590 + 235 = 825$  K€, correspondant au montant de notre trésorerie au 31 décembre 2021.

## 5. Les Orientations budgétaires 2022-2025

**Nos orientations budgétaires ont pour objet de tracer ce que doit être notre route de 2022 à 2026 et ont pour objectif de réduire les points de faiblesse** qui ont été décrits ci-dessus et qui tournent tous autour du faible résultat de notre compte de fonctionnement, donc de notre difficulté à pouvoir investir.

- **Fiscalité** : il est impératif aujourd'hui de relever notre fiscalité locale.  
**Nous proposons de relever les taux suivants :**  
**Taxe foncière : + 8%**  
**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : + 10%**  
**Prix de nos produits municipaux : + 2,5% (déjà voté en Conseil Municipal)**
- **Maintien d'une trésorerie égale à au moins 2 mois de frais de fonctionnement, soit environ 550 K€.**  
Cet objectif est réalisé depuis plusieurs années. Nous avons terminé l'exercice 2021 avec 825 K€ de trésorerie soit 3,1 mois de frais de fonctionnement.
- **Elaboration d'un budget de fonctionnement 2022 dont le total sera supérieur au Réalisé de 2021** (hors dépenses imprévues et virement au budget d'investissement). C'est la conséquence essentiellement de l'inflation qui marquera l'année 2022 alors que nos recettes sont contraintes.
- **Hausse de 6% des charges de personnel** en 2022 (hors effet du GVT : 2% par an), mais 80% de cette hausse sera financée par l'État (Espace France-Services et Conseiller numérique). Nous sommes néanmoins également dépendants d'une hausse des salaires qui pourrait intervenir en 2022.

- **Poursuite d'une politique d'investissements volontariste** autour de **1.000 K€** par an jusqu'à la fin du mandat (+ de 1.000 K€ en 2022 et 2023 et moins de 1.000 K€ en 2024 et 2025).
- **Objectivation de la croissance de la Capacité d'Autofinancement (CAF) de 2021 à 2025. Il est impératif de retrouver une CAF comprise entre 400 et 500 K€/an.**
- **Recours à l'emprunt pour financer nos investissements avec pour objectif de ne pas accroître l'encours de la dette municipale à la fin du mandat, sauf dans le cadre d'un projet particulier générant sa propre rentabilité.**
- **Poursuite de l'analyse des actifs immobiliers de la Commune en vue de leur réorientation** : analyse de leur pertinence et de l'opportunité de leur éventuelle cession. Cette action est menée depuis plusieurs années (Cf. Salle de sports, Espace 32, Espace 36 et Espace France-Services).

## 6. Budget principal 2022: le fonctionnement

**Remarque** : le budget 2022 présenté ci-dessous ne constitue encore qu'une proposition. En effet, les souhaits exprimés par les divers services communaux n'ont pas encore été synthétisés et les demandes d'investissements n'ont pas encore donné lieu à arbitrages.

Il s'agit donc d'un budget « **souhaitable** » au regard des éléments du budget 2020 et des informations connues impactant le budget 2022. En un mot, il s'agit bien d'une « *orientation budgétaire* » et non du projet définitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en février 2021.

### **a) Projection financière sur les recettes de fonctionnement**

Le projet de budget pour 2022 s'articulera autour de produits de la fiscalité locale identiques à ceux perçus au titre de l'exercice 2021.

Concernant les tarifs des services publics municipaux, ils connaîtront une évolution de +2,5%, déjà validée en Conseil municipal.

#### ➤ Les dotations

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Prévision 2022</b>
DGF	445 000	440 000	436 000	435 000
DNP	75 000	67 000	61 000	60 000
DSR	384 000	384 000	384 000	280 000

Le montant de la DSR 2021 (comme en 2020) est exceptionnel car nous avons bénéficié de la fraction cible. Cette fraction n'est pas assurée pour 2022 et son montant est très variable et difficilement prévisible.

#### ➤ Les recettes fiscales

80 % des ménages sont dispensés du paiement de la taxe d'habitation depuis 2021. Le gouvernement acte la suppression de la taxe d'habitation pour tous sur les résidences principales en 2023.

Pour les 20 % des ménages restant, la suppression de la taxe d'habitation sera progressive jusqu'en 2023 : - 30 % en 2021, -65 % en 2022 et plus de taxe d'habitation en 2023.

Pour rappel, la commune percevra en compensation la part de la taxe foncière qui était encaissée par le département. Les départements percevront de leur côté une fraction de la TVA nationale.

**Pour ce qui concerne la taxe foncière, nous prévoyons en 2022 une hausse de 8%, et une hausse de 10% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais celle-ci ne sera opérante qu'à partir du budget 2023 (contrainte légale).**

	2019	2020	2021	Prévision 2022
Impôts et taxes (en k€)	1 770	1 780	1778	1 820

➤ **Les autres recettes**

- Les produits de services : le conseil municipal de décembre 2021 a prévu une augmentation des tarifs municipaux (hors activités enfance-jeunesse) de + 2,5%.
- La taxe d'électricité : celle-ci ne devrait pas évoluer, le taux étant déjà au plafond.

***b) Projection financière sur les dépenses de fonctionnement***

En matière de dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre sont très limitées.

Le BP 2022 sera construit sur la base d'effectifs municipaux en légère hausse (+ 3 agents), correspondant à l'ouverture de l'Espace France-Services et à l'embauche d'un conseiller numérique, mais qui seront partiellement ou totalement (le conseiller numérique) financés par l'Etat.

➤ **Les dépenses de personnel**

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année.

Nous prévoyons une hausse en 2022 expliquée par l'augmentation de 2% du fait du GVT (+35 K€) et l'embauche de 3 personnes (+ 110 K€).

	2019	2020	2021	Prévision 2022
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	1 772	1 788	1779	1 925

➤ **Les autres dépenses**

Les charges générales devront être contenues en 2022 à leur niveau budgétaire de 2021. Nous veillerons cependant à maintenir le même niveau de qualité concernant les services obligatoires et essentiels rendus à la population. Nous devons néanmoins prendre en compte les hausses attendues du coût de l'énergie et des produits alimentaires (cantine). Nous appliquons donc une prévision de hausse de 5% sur ces deux postes.

	2019	2020	2021	Prévision 2022
Charges générales (en k€)	860	700	696	730
Autres charges de gestion (en k€)	227	240	232	245
Total (en k€)	1 087	940	928	975

➤ **Les dépenses financières**

	2019	2020	2021	Prévision 2022
Charges financières (en k€)	68	61	60	65

- Estimations 2019-2022 (Commune de VEUZAIN-SUR-LOIRE)

## FONCTIONNEMENT

	2019 R	2020 R	2021 B	2021 R	2022 B
<b>DEPENSES</b>					
Charges générales	854	656	832	703	730
Charges de personnel	1 772	1 788	1 898	1 779	1 925
Autres charges gestion	228	242	260	240	245
Charges financières	72	65	68	60	65
Amortissements	573	447	454	447	475
Divers	14	20	38	37	40
Dépenses imprévues	0	0	230	0	220
Virement INVEST.	0	0	121	0	320
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 513</b>	<b>3 217</b>	<b>3 900</b>	<b>3 266</b>	<b>4 020</b>
<b>RECETTES</b>					
Impôts et Taxes	1 810	1 820	1 800	1 817	1 820
Dotations, subv.,...	1 265	1 262	1 136	1 096	1 175
Produits des services	265	188	234	212	250
Autres produits gest.	98	86	82	99	95
Produits exceptionn.	114	35	20	25	35
Divers	175	189	128	107	145
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 727</b>	<b>3 580</b>	<b>3 400</b>	<b>3 356</b>	<b>3 520</b>
<b>RESULTAT EXERCICE N</b>	<b>214</b>	<b>363</b>	<b>-500</b>	<b>90</b>	<b>- 500</b>
Report Résultat N-1	650	700	500	500	500
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>864</b>	<b>1 063</b>	<b>0</b>	<b>590</b>	<b>0</b>

Les charges de fonctionnement 2022 (hors dépenses imprévues et virement à l'investissement) ressortent à 3.480 K€ contre 3.266 en Réalisé 2020 et 3.513 en Réalisé 2019. Il s'agit donc d'un projet de budget dans la ligne des années précédentes. Les ressources sont estimées à 3.520 K€ (inférieures aux années 2019 et 2020) ce qui ne permet de dégager qu'une très faible capacité d'autofinancement sur l'exercice (40 K€). La CAF 2022 sera donc essentiellement constituée que de l'excédent 2021 (500 K€).

- Estimation de l'évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF)

Compte tenu de notre fragilité en cette matière, il est impératif de se fixer un objectif de croissance de notre CAF. Nous réitérons les recommandations formulées en 2021.

**Un objectif de croissance annuelle de notre CAF de 50 K€ s'avère nécessaire pour parvenir en 2026 à une CAF se situant à 450 K€, qui nous assurera alors un potentiel d'investissement annuel de 1.100 K€TTC (CAF = 450 K€ + Amortissements = 500 K€ + FCTVA = 150 K€).**

Il s'agira donc de réduire nos dépenses et/ou d'augmenter nos ressources de fonctionnement pour parvenir chaque année à un solde de + 50 K€ par rapport à l'année précédente.

Ce point est essentiel : si nous n'atteignons pas cet objectif, nous placerons notre commune dans une situation de grande fragilité.

## 7. Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Notre programme d'investissements est à la fois ambitieux et incertain :

- Ambitieux car il prévoit la réalisation de **7.585.000 €** d'investissements sur 6 ans, soit 1,5 M€ de plus que durant notre premier mandat
- Incertain car il inclut un projet lourd portant sur la création d'un terrain de football synthétique qui ne sera validé que si nous obtenons 80% de subventions

Ce programme se décompose comme suit sur les exercices 2022- 2026 (hors terrain synthétique):

### 2022 :

• Toiture église Veuves.....	20.000
• Espace 36.....	75.000
• Pôle Genevoix.....	200.000
• Espace France Services.....	320.000
• Trottoirs rue d'Asnières.....	250.000
• Maison médicale.....	100.000
• Busage rue Gilbert Navard.....	40.000
• Changement chaudière.....	37.000
• Rénovation Gymnase.....	50.000
• Divers.....	235.000
• <b>TOTAL.....</b>	<b>1.327.000</b>

### 2023 :

• Menuiseries écoles et cantine.....	30.000
• Climatisation 2 <sup>e</sup> étage Mairie.....	20.000
• Pôle Genevoix.....	200.000
• Trottoirs rue d'Asnières.....	200.000
• Maison médicale.....	1.100.000
• Cour Ecole Prévert.....	75.000
• Parc de Loisirs.....	40.000
• Rénovation Gymnase.....	50.000
• Divers.....	185.000
• <b>TOTAL.....</b>	<b>1.940.000</b>

### 2024 :

• Menuiseries écoles et cantine.....	30.000
--------------------------------------	--------

• Façade Mairie.....	100.000
• Piste cyclable Dugny.....	40.000
• Extension cantine.....	200.000
• Parking rue Suzanne Diard.....	80.000
• Parc de Loisirs.....	40.000
• Rénovation Gymnase.....	50.000
• Divers.....	205.000
• <b>TOTAL.....</b>	<b>745.000</b>

**2025 :**

• Trottoirs rue de la Monnerie.....	100.000
• Trottoirs rues Gustave Marc et Vieux Moulin.....	130.000
• Voirie (à déterminer).....	100.000
• Parc de Loisirs.....	40.000
• Divers.....	205.000
• <b>TOTAL.....</b>	<b>575.000</b>

Ces éléments sont inscrits au PPI réalisé en août 2021. Ils sont néanmoins encore susceptibles d'arbitrages.

## **8. Budget principal 2021 : l'investissement**

### **a) Projection financière sur les dépenses d'investissement**

Dans le domaine de l'investissement, il est proposé :

- ✚ d'envisager des achats de matériels, mobiliers et équipements uniquement en cas de remplacement urgent et indispensable ;
- ✚ de budgéter des crédits destinés à des interventions urgentes pour l'entretien ou la réparation du patrimoine ;
- ✚ d'achever ou de poursuivre les opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle d'investissement, dans la limite de 1327 K€ (terrain foot non compris).

Nous aurons également à rembourser 230 K€ en capital sur les crédits en cours.

### **b) Projection financière sur les recettes d'investissement**

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il est proposé d'établir un projet de budget pour 2022 qui n'envisagera le recours à l'emprunt que pour 200 K€, ce qui générera une diminution de l'encours de la dette puisque, dans le même temps, nous rembourserons 230 K€ de capital.

Cette prudence est guidée par la nécessité qui sera la nôtre d'entraîner un montant important en 2023 pour financer la future Maison médicale

Les recettes d'investissement proviendront également des subventions perçues à l'occasion des opérations d'investissement engagées, du FCTVA sur les dépenses d'investissement et du montant des amortissements.

## BUDGET INVESTISSEMENTS 2021

	2021 R	2022 B
<b>DEPENSES</b>		
Rembst emprunts	213	230
Investissements	1 083	1 327
Dépenses imprévues	0	70
Divers	52	98
Acquisitions foncières		200
RAR Dépenses	106	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 454</b>	<b>1 925</b>
<b>RECETTES</b>		
Excédent Fonct.	564	138
Subventions	228	150
Virement du fonctionnement	0	320
FC TVA	184	200
Emprunts	401	400
Amortissements	445	475
Divers	9	7
RAR Recettes	103	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 934</b>	<b>1 690</b>
<b>RESULTAT EXERCICE N</b>	<b>480</b>	<b>-235</b>
Report Résultat N-1	- 245	235
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>235</b>	<b>0</b>

### 9. L'endettement

Le code général des collectivités territoriales, dans ses articles sur le débat d'orientations budgétaires, rend obligatoire la communication d'un certain nombre d'informations sur le niveau et la structure de la dette.

#### a) L'encours de la dette

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Compte tenu des orientations définies ci-dessus, l'endettement global de la commune s'élève au 31/12/2021 à **2.415 K€** ce qui représente une baisse de 315 K€ par rapport au 31/12/2013 et représentera **un encours de 693 €/habitant contre 750 en 2014.**

Notre endettement n'est pas excessif si on le chiffre en euros/habitant, mais il est trop élevé par rapport à la capacité de la commune à se désendetter, en rapport, une fois de plus, à la faiblesse de notre Capacité d'Autofinancement (CAF).

#### b) Besoins de financements issus du PPI :



	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Investissements	1 325	1 940	745	575
Remboursement capital	225	225	260	240
Acquisitions foncières	200	200	200	200
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 750</b>	<b>2 365</b>	<b>1 205</b>	<b>1 015</b>
CAF	170	220	270	300
Amortissements	470	535	550	575
FCTVA	200	290	110	85
Subventions	190	420	175	120
Emprunts	400	900	100	0
Virt Fonctionnement	320	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 750</b>	<b>2 365</b>	<b>1 205</b>	<b>1 080</b>

c) Evolution de l'encours de la dette :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Encours début exercice (1)</b>	<b>2 415</b>	<b>2 590</b>	<b>3 265</b>	<b>3 045</b>
Annuité remboursement (2)	225	225	260	240
Emprunt (3)	400	900	100	0
<b>Nouvel encours (= 1-2+3)</b>	<b>2 590</b>	<b>3 265</b>	<b>3 045</b>	<b>2 805</b>

A **fin 2025**, notre encours de dette sera de **2 805 K€**, à rapprocher des 2 730 K€ à fin 2013. Nous aurons donc consacré ces deux mandats à la réalisation d'environ **12 M€ d'investissements** en contenant notre dette au niveau où elle était au début de notre premier mandat.

Yves LECUIR et Anthony CHATELAIN, DGS  
Le 19 janvier 2022